

Pension alimentaire pour enfants majeurs

Par natalain80, le 02/05/2011 à 19:21

Bonjour,

je paie actuellement 2 pensions versées sur le compte de leur mère pour mes 2 filles majeures (pa prélévées sur mon salaire). or mes filles n'habitent plus avec leur mère. est-il possible de modifier le bénéficiaire de la pa et de verser directement à chacune de mes filles le montant de chaque pension alimentaire car cela fait 3 mois que la mère ne leur reverse pas la pa. faut il repasser au JAF et quel est le tribunal compétent sachant qu'on habite pas dans le même département

Par mimi493, le 03/05/2011 à 01:01

Ne plus habiter avec la mère ne signifie pas que les filles ne sont plus à sa charge. Elle n'a pas à leur reverser la PA si elle a encore les enfants à sa charge.

Mais oui, vous pouvez faire une requête au JAF pour verser la pension aux enfants directement, mais la mère pourra se défendre avec les arguments ci-dessus